



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 045-214500936-20260312-DEC_13_2026-AU



DÉCISION DU MAIRE N° 13/2026

**Objet : Achat public
Acquisition de balises pour voirie
Société AB2 Signalisation**

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22 ;
Vu la délibération n°2026-018 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, relative aux
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Considérant la proposition financière de la société AB2 Signalisation ;*

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer la proposition financière de la société AB2 Signalisation ayant son siège social 290 rue de Marigny – ZA du Pressoir Vert – 45400 SEMOY, pour l'acquisition de balises pour la voirie, pour un montant de 850,60 € HT, soit 1 020,72 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, le 12 mars 2026

Le Maire,
Dominique LORCET

